



arreté de compte fin de bail bien cher

Par **misterben**, le **21/02/2011** à **17:33**

bonjour,

je recois l'arreté de compte de mon bail précédent (dec 2010)et j'ai :

323€ pour réparer un radiateur électrique HS, raccordement sonnette et plafonnier cuisine (qui n'existait pas)

40€ de joints de lavabo et douche

30€ de faïence (non signalée dans les états des lieux avant et après)

80€ de poignées de porte (non signalée avant après...)

40€ d'applique salle de bains (non signalée avant après...)

....

auquelles s'ajoutent

120€ provisions 20% sur charges (normal)

156€ ordures année N (je croyais que c'était dans les charges)

arreté de compte provisoire 77€ (77 aussi pour le proprio)

...

à retirer du dépôt de garantie... resultat : zéro

est ce que je dois payer tous ces frais ?

Merci de votre réponse